

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE L'YONNE

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 4 OCTOBRE 2024

DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier électronique avant le 4 septembre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District de l'Yonne,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à

le



Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- ***La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,***
- ***Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),***
- ***Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,***
- ***Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.***

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Vice-Président</u> <i>[le cas échéant]</i> N°2				
<u>Secrétaire Général</u> N°3				
<u>Trésorier</u> N°4				
<u>Arbitre</u> N°5				
<u>Éducateur</u> N°6				
<u>Médecin</u> N°7				
N°8				
N°9				
N°10				
N°11				



N°12				
N°13				
N°14				
N°15				

Rappel : Conformément aux statuts du District de l'Yonne de Football, cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, un médecin et comporter 25% de femmes.